

Montreuil, le 10 juin 2020

De Edith Bouratchik,
Secrétaire générale du SNFOLC

A Monsieur Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'Éducation nationale

Objet :
Rémunération des heures d'interrogations en CPGE

Monsieur le Ministre,

Du fait de la pandémie du covid 19 et du confinement qui a été décidé par M. le Président de la République, vos services ont décidé de ne plus rémunérer les heures d'interrogations en CPGE à compter du 1^{er} avril 2020.

Or les heures d'interrogation ne servent pas seulement à préparer les étudiants à leurs oraux de concours, elles jouent un rôle important dans l'acquisition de savoirs et le réinvestissement de ceux-ci. A ce titre, elles constituent un élément dans la réussite des CPGE.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de leurs élèves, les professeurs ont continué dans de nombreux établissements à assurer bénévolement ces heures d'interrogation sous la forme de visioconférence.

Alors que le gouvernement a décidé une reprise progressive du service public d'enseignement en vue d'un retour graduel à la normale, et que beaucoup d'établissements ont repris des cours en présentiel, les professeurs de CPGE ne comprendraient pas le maintien de la décision de ne plus rémunérer ces heures d'interrogation.

Les plus hautes autorités de l'Etat ont rendu hommage à l'attitude exemplaire des enseignants pendant la crise sanitaire.

Le SNFOLC considère que la reconnaissance à laquelle les personnels sont en droit de s'attendre passe par la pleine rétribution de leur travail,

Je vous prie de croire Monsieur le Ministre à l'attachement du SNFOLC au service public de l'enseignement,

Edith Bouratchik,
Secrétaire générale du SNFOLC